

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 30 décembre 2021

portant désignation du responsable de la mission « Médias-Culture »
du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2138667A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2013 portant création de la mission « Médias-Culture » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2018 portant nomination, de Monsieur Simon BARRY dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du Contrôle général économique et financier ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Simon BARRY, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné pour diriger la mission « Médias-Culture » du Contrôle général économique et financier à compter du 3 janvier 2022.

Article 2

Monsieur Simon BARRY reste transitoirement responsable des sections du Contrôle général économique et financier et chargé de l'intérim des fonctions de responsable de la mission fonctionnelle « Contrôle » du Contrôle général économique et financier.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 décembre 2021

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,
H. CROCQUEVIEILLE

BO Administration centrale